

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 25/02/2019 PV N° 019

Etaient Présents MM :

MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION HONNEUR SENIORS

AFFAIRE N° 154 / Match : EST TOUGGOURT / IRBH EL HARIRA (SEN) DU 23/02/2019.

Joueurs Avertis :

-DJELLAKH Saber	Lic n°1810403	EST	Anti Jeu
-BENHAMIDA Djamel Din	Lic n°1810395	EST	Anti Jeu

AFFAIRE N° 155 / Match : JSKT TEMACINE / CSCAG AIN GUEDIMA (SEN) DU 23/02/2019.

Joueurs Avertis :

-SAFIA Med Lamine	Lic n°1810015	JSKT	Jeu Dangereux
-ZEKIZKI Mohamed	Lic n°1810023	JSKT	Jeu Dangereux
-AMIRI Aymen	Lic n°1810004	JSKT	Jeu Dangereux
-BARKA Miloud	Lic n°1810497	CSCAG	Jeu Dangereux
-ROUABEH Abdelhalim	Lic n°1810494	CSCAG	01 Match Ferme Pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende
-NECHEM Farid	Lic n°1810504	CSCAG	Jeu Dangereux

AFFAIRE N° 156 / Match : CMC CHOTT / CSBT TEMACINE (SEN) DU 23/02/2019.

Joueurs Avertis :

-GUETOUCHE Amar	Lic n°1810039	CMC	Anti Jeu
-HELLALI Aissa	Lic n°1840103	CMC	Anti Jeu
-AMANI Mohamed	Lic n°1810345	CSBT	Anti Jeu

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION PRE-HONNEUR « A » SENIORS

AFFAIRE N° 157 / Match : CSL LAGRAF / E5J 05 JUILLET (SEN) DU 22/02/2019.

Joueurs Avertis :

-BENATALLAH Djaber	Lic n°1810740	CSL	Anti Jeu
-ABDELDOUAD M/Lazh.	Lic n°1810642	E5J	Anti Jeu

AFFAIRE N° 158 / Match : EFAN TOUGGOURT / USB BENACER (SEN) DU 22/02/2019.

Joueurs Avertis :

-BELAKHDAR Abdelaziz	Lic n°1840394	EFAN	Jeu Dangereux
----------------------	---------------	------	---------------

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Vu le Rapport du Délégué ;
- Vu la Lettre du club USB Benacer ;
- Attendu que la rencontre a été programmée Vendredi 22/02/2019 a 10 h 00 ;
- Attendu que la rencontre a débute a 10 h 25 Minute ;
- Attendu que la rencontre a été arrêtée en 2 ème mi-temps, suite a la programmation de la rencontres ESFOR/Touggourt/ESC Constantine par la Ligue Nationale a 11 h 00 le meme jour.
- Attendu que la ligue n'a pas été informé de cette programmation.

Par ces motifs la Commission Decide :

Match a reprogrammé

TRAITEMENT AFFAIRES DIVISION PRE-HONNEUR « B » SENIORS

AFFAIRE N° 159 / RBB EL BORMA / MBHM 'A' HASSI MESSAOUD (SEN) DU 22/02/2019.

Joueurs Avertis :

-KHEMGANI Hicham	Lic n°1810084	MBHM'A'	Jeu Dangereux
------------------	---------------	---------	---------------

Joueurs Exclus :

-SIAD Abdellah Belkacem	Lic n°1810313	RBB	01 Match Ferme Cumul de Cartons.
-------------------------	---------------	-----	----------------------------------

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

Le Président de la Commission

A-HALIMI

M.MESSAOUDI